

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 avril 2026

Début de séance : 20 heures.

Présent-es : Richard Bladou, Eric Bossion, Maëlys Cayrol, Alexandre Delfaud, Sophie Doumenc, Frédéric Graves, Maxime Hug, Valentin Juredieu, Martine Mercier, Jacques Montal, Agnès Morinière, Marianne Murat, Nathalie Schocron, Sylvie Thamié.

Absent : Jean-Pierre SALES.

Martine Mercier est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

1- Validation des procès-verbaux des 03 mars et 20 mars 2026 et nomination du secrétaire de séance

- Validation du procès-verbal du 3 mars 2026

Une conseillère explique que n'ayant pas été présente au précédent mandat, elle s'abstiendra ainsi que pour le vote sur le CFU 2025.

Vote pour la validation de ce procès-verbal : 11 votes pour, 3 abstentions.

Approbation à la majorité.

- Validation du procès-verbal du 20 mars 2026

Vote pour la validation du procès-verbal du 20 mars 2020 : 14 votes pour, 1 abstention.

Approbation à la majorité.

2- Vote des indemnités aux conseillers délégués :

Un tableau présentant les indemnités versées au maire, aux adjoint-es et aux conseillères déléguées est présenté. Le montant des indemnités versées à Maëlys Cayrol (déléguée à la communication) et Marianne Murat (déléguée à la coordination de l'action communale) est de 102,76 € brut, celui versé à Martine Mercier (déléguée au suivi et mise en œuvre des actions relatives à l'embellissement du village) est de 61,66 €.

Pour rappel, il n'y aura pas de 4^e adjoint-es et environ 3000€ d'économie seront ainsi réalisées par rapport au mandat précédent et ce malgré ces trois déléguées.

Vote pour les montants des indemnités des conseillères déléguées :

Approbation à l'unanimité.

3- Vote et affectation des résultats des Comptes Financiers Uniques (C.F.U)

Les comptes de la commune pour l'année 2025 sont présentés, expliqués, notamment aux nouveaux élu-es, et commentés par le maire. Un C.F.U. est un bilan simplifié de l'année écoulée (ici de l'année 2025).

Il y a différents budgets pour notre commune : le budget communal, le budget boulangerie, le budget du lotissement Lavalade et le budget photovoltaïque de l'espace Nouvel. Pour chacun de ces budgets il y a un volet investissement et un volet fonctionnement.

Le maire explique que si les excédents de fonctionnement de la commune peuvent être affectés à l'investissement, le contraire n'est pas possible. Les règles comptables des communes sont complexes. Ils doivent répondre à certaines règles précises et les CFU sont vus tous les ans par les services des Finances publiques avant d'être validés.

Vous trouverez ci-dessous les tableaux des différents CFU

Compte Financier Unique de la Commune de ASSIER
année 2025

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés		401,175.40 €		130,511.98 €	- €	531,687.38 €
Opérations de l'exercice	726,893.45 €	764,454.98 €	126,203.52 €	63,349.55 €	853,096.97 €	827,804.53 €
Totaux	726,893.45 €	1,165,630.38 €	126,203.52 €	193,861.53 €	853,096.97 €	1,359,491.91 €
Résultat de l'exercice		37,561.53 €	62,853.97 €		25,292.44 €	
Résultats de Cloture		438,736.93 €	0	67,658.01 €		506,394.94 €

Besoin de financement	0	(a)
Excédent de financement	67,658.01 €	(1)
Restes à réaliser	113,127.16 €	20,002.04 €
Besoin de financement	113,127.16 €	(b)
Excédent de financement des restes à réaliser	20,002.04 €	(2)
Besoin total de financement	113,127.16 €	(a+b)
Excédent total de financement	87,660.05 €	(1) + (2)
Décide d'affecter la somme de	25,467.10 €	au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
	413,269.83 €	au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

Compte Financier Unique BOULANGERIE d'ASSIER
année 2025

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés		- €	200,584.36 €	- €	200,584.36 €	- €
Opérations de l'exercice	1,970.06 €	18,701.68 €	24,726.10 €	205,859.85 €	26,696.16 €	224,561.53 €
Totaux	1,970.06 €	18,701.68 €	225,310.46 €	205,859.85 €	227,280.52 €	224,561.53 €
Résultat de l'exercice		16,731.62 €	0	181,133.75 €		197,865.37 €
Résultats de Cloture		16,731.62 €	19,450.61 €		2,718.99 €	

Besoin de financement	19,450.61 €	(a)
Excédent de financement		(1)
Restes à réaliser	- €	- €
Besoin de financement	- €	(b)
Excédent de financement des restes à réaliser	- €	(2)
Besoin total de financement	19,450.61 €	(a+b)
Excédent total de financement	-	(1) + (2)
2° Décide d'affecter la somme de	16,731.62 €	au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
	- €	au compte 002 (fonctionnement) : Excédent de fonctionnement reporté

**Compte Financier Unique du Lotissement d'ASSIER
année 2025**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés		8,303.08 €	14,786.02 €		14,786.02 €	8,303.08 €
Opérations de l'exercice	61,388.89 €	61,388.41 €	35,642.73 €	57,610.01 €	97,031.62 €	118,998.42 €
Totaux	61,388.89 €	69,691.49 €	50,428.75 €	57,610.01 €	111,817.64 €	127,301.50 €
Résultat de l'exercice	0.48 €		0	21,967.28 €		21,966.80 €
Résultats de Cloture		8,302.60 €	0	7,181.26 €		15,483.86 €

Besoin de financement	0	(a)
Excédent de financement	7,181.26 €	(1)
Restes à réaliser		
Besoin de financement	- €	(b)
Excédent de financement des restes à réaliser	- €	(2)
Besoin total de financement	- €	(a+b)
Excédent total de financement	7,181.26 €	(1) + (2)
Décide d'affecter la somme de	7,181.26 €	au compte 001 (investissement) : excédent d'investissement reporté
	8,302.60 €	au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

**Compte Financier Unique PHOTOVOLTAÏQUE d'ASSIER
année 2025**

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent	Dépenses ou déficit	recette ou excédent
Résultats reportés	2,481.73 €			22,815.92 €	2,481.73 €	22,815.92 €
Opérations de l'exercice	13,420.29 €	13,115.86 €	8,384.97 €	7,943.92 €	21,805.26 €	21,059.78 €
Totaux	15,902.02 €	13,115.86 €	8,384.97 €	30,759.84 €	24,286.99 €	43,875.70 €
Résultat de l'exercice	304.43 €		441.05 €		745.48 €	
Résultats de Cloture	2,786.16 €			22,374.87 €		19,588.71 €

Besoin de financement		(a)
Excédent de financement	22,374.87 €	(1)
Restes à réaliser	- €	
Besoin de financement	- €	(b)
Excédent de financement des restes à réaliser	- €	(2)
Besoin total de financement	- €	(a+b)
Excédent total de financement	22,374.87 €	(1) + (2)
2° Décide d'affecter la somme de	- €	au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé
	2,786.16 €	au compte 002 (fonctionnement) : DEFICIT de fonctionnement reporté

Le maire sort de la salle des débats car il ne prend pas part au vote.
Le doyen de la séance, Richard Bladou, fait donc voter l'assemblée.
Les C.F.U. sont votés un par un, il y aura une abstention pour chacun des CFU.

Approbation à la majorité.

4. **Débat d'orientations budgétaires (D.O.B.)**

Le maire rappelle qu'un débat d'orientations budgétaires n'est requis que pour les communes de plus de 3 500 habitant-es mais qu'il tient néanmoins à le tenir avec les élu-es.

En premier point, il présente le bilan du **fonctionnement** communal sur la période allant de 2022 à 2025. Certaines sommes sont déjà mentionnées pour l'année 2026, en tenant compte de leur possible évolution (par exemple pour une personne de REISSA en plus qui intervient désormais sur le temps méridien au vu du besoin).

Concernant le personnel en charge de l'entretien du village, voiries et bâtiments, il est envisagé de compléter l'équipe des 2 personnes employées actuellement par un contrat saisonnier qui leur viendrait en renfort lors de certaines périodes présentant un surcroît d'activité comme pour la période de l'entretien des pelouses et végétaux au printemps.

Niveau recette, la dotation globale de fonctionnement (DGF) va un peu augmenter (environs 10 000 euros) suite à la hausse de la population. A part ça, les recettes ne devraient pas être très différentes de l'an dernier.

Sur les **investissements** envisagés, le maire nous précise les projets en cours ou à venir. Des petits investissements sont déjà réalisés ou en cours : la porte de la mairie, le cheminement de REISSA entre la yourte et le centre social, une borne wifi, la voirie pour l'IME, une étude pour des travaux aux étangs.

- Services techniques

L'achat de matériel pour l'entretien de la commune et du parcellaire est en cours d'études et sera vu avec l'équipe (achat d'un microtracteur avec barre de coupe ou bien achat d'un tracteur et d'une tondeuse).

Une enveloppe dédiée à la réalisation du bulletin municipal est également à l'étude.

- L'église :

Suite à l'annonce que la DRAC ne donnerait probablement pas les subventions prévues initialement et qui correspondaient à 40 % du budget initial, certains travaux prévus sur l'église (fin de l'étude en cours sur la frise, réfection de la façade ouest et du portail, étude et nettoyage du tombeau) sont réétudiées. Le dossier reste cependant dans la « liste d'attente » auprès de la DRAC.

Le maire propose donc de finaliser l'étude en cours. Le plus urgent est de mettre en sécurité la statue de l'ange. L'accompagnement du SDAIL (anciennement Lot Ingénierie) sera maintenu et la commune recherche toujours si d'autres subventions que celles du FAST (département pour 20 % du montant total), de la Région (pour 20 %) et du Grand Figeac (pour 50% du reste à charge communal) peuvent être trouvées.

- Projet d'aménagement du camping

Le projet a été suspendu du fait de la disparition de la subvention initialement prévue là aussi mais il est complet et prêt à être réactivé dès qu'une opportunité se présentera.

- Les toilettes publiques

Le maire rappelle que les toilettes actuelles sont toujours en fonctionnement. Il signale qu'elles sont régulièrement vandalisées. L'étude pour moderniser ces toilettes devra être relancée mais le problème de l'entretien demeurera. Les incivilités sont en effet très fréquentes.

Il pourrait être intéressant qu'une commission ou un groupe de travail soit créé pour ce sujet pour réfléchir si de nouvelles toilettes doivent être construites ou les anciennes réhabilitées.

Un conseiller signale que les abords du parking de l'étang sont jonchés de déjections et de papier toilettes. Plusieurs conseillers et conseillères le confirment. Le maire explique que ce problème, qu'il a constaté également, devrait disparaître avec la mise en place du chemin de randonnée. Suite à l'acquisition de la parcelle d'à côté, il est envisagé de créer un espace pédagogique sur l'écologie du lieu (présence d'une zone inondable spécifique et de la grenouille à ventre jaune). Il est également envisagé de créer un platelage pour permettre aux randonneurs de passer en cas de submersion s'il est trouvé une solution moins onéreuse que celles déjà vues.

- Aménagement de la cour de l'école de la Salamandre

Le dossier est prêt, un dossier de demande de subvention a été déposé. Le montant total du chantier est estimé à un peu moins de 152 000€ et les subventions sollicitées montent à 121 000€.

- Aire de loisirs (terrains de pétanque)

Le maire indique qu'il s'agit d'un projet plus complet que de simples terrains de pétanque, intégrant des tables de pique-nique, etc. constituant donc une aire de loisirs. Sur un peu moins de 42 000€ de travaux, la commune pourrait bénéficier des subventions suivantes : 12 588.50 € de la part de l'Etat (DETR-DSIL-Fonds verts), 8 392.33 € avec le FAST (département), 12 588.50€ de la région (F.R.I) et donc un reste à charge potentiel pour la commune de 8 392.33€. Tous les montants annoncés sont hors taxe.

Un chantier participatif aura lieu sur ce projet.

- Mise en place de photovoltaïque sur le hangar communal

Il s'agit de la mise en place de panneaux photovoltaïques permettant l'approvisionnement en électricité de bâtiments communaux en autoconsommation, le supplément produit étant alors revendu à EDF.

Le maire présente 2 possibilités d'investissement :

- le premier laisse un des pans de toiture sans panneaux mais le toit est quand même refait en bac acier car il est actuellement en fibrociment non amianté. Ce projet couvrirait les besoins des bâtiments communaux actuels en électricité. Le montant de l'investissement serait d'environ 61 000€.

- le second, plus ambitieux consiste à refaire l'entièreté de la toiture en photovoltaïque. Cela permet dans un premier temps de revendre la part non consommée et dans un second temps de pourvoir aux besoins énergétiques à d'éventuels nouveaux aménagements communaux. Le montant de l'investissement serait d'environ 96 000€ mais dès la première année les économies réalisées (autoconsommation + revente) seraient de 11 500€ (annuel) pour un gain cumulé total sur 30 ans (durée de vie moyenne des panneaux) de 224 000€.

Ce projet, bien qu'onéreux, assure à terme un retour sur investissement très intéressant, tant énergétiquement que financièrement. À priori, il ne bénéficierait pas de subventions mais les recherches sur ce point continuent.

L'ensemble du conseil municipal approuve le second projet.

- Aide communale pour l'amélioration de l'habitat

La commune s'est engagée à verser 2 aides pour l'amélioration de l'habitat d'un montant maximum de 8 000 € pour chaque projet d'un propriétaire bailleur et 3 aides pour l'amélioration de l'habitat d'un montant allant jusqu'à 3 000 € pour un propriétaire occupant. Ces aides sont attribuées en fonction des critères de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour des projets concernant

l'amélioration énergétique, l'amélioration des habitations de personnes âgées ou présentant un handicap.

Elles se cumulent avec les différentes aides (État, région, département, etc.). Soliha est l'organisme que le Grand-Figeac a mandaté pour accompagner les propriétaires. Soliha renseigne les administré-es sur toutes les aides existantes et aide à monter les dossiers de demande.

Il est prévu de faire passer l'information dans le bulletin municipal.

Vote pour l'ensemble des projets présentés en DOB :

Approbation à l'unanimité.

Sur le logement, le maire explique qu'un logement social situé au-dessus des commerces est actuellement disponible et ne trouve pas preneur pour l'instant et qu'un second le sera également bientôt. Se renseigner auprès de l'office d'HLM (Lot Habitat).

Une conseillère propose que ce type d'information soit mis sur le site de la mairie d'Assier à la rubrique Logement. Il est également prévu qu'il soit relayé sur Intramuros (chose qui a été faite depuis).

Concernant les autres budgets, peu d'investissement prévu à part sur le budget boulangerie avec le changement de menuiseries (porte) et une réflexion pour une meilleure climatisation.

5- Modification de l'attribution de compensation prévisionnelle du Grand-Figeac 2026

Le maire présente le montant de l'attribution prévisionnelle du Grand-Figeac pour l'année 2026. En 2025 nous reversions 62 581€, cette année avec la « retenue voirie financement emprunt » elle est de 64 574€.

Approbation à l'unanimité.

6- CCAS – Fixation du nombre et désignation des membres élus et des membres extérieurs

Le Centre communal d'action social (CCAS) se compose de 4 élus, en plus du maire, ainsi que de 4 personnes issues de la société civile. Le maire en est le président de droit. Concernant les membres élu-es, il propose 4 conseiller-es : Martine Mercier, Agnès Morinière, Marianne Murat, et Jean-Pierre Sales. Concernant les membres extérieurs, il propose que ce soit : Frédéric Colin, Martine Guinot, Michèle Lascout et Martine Petitfils.

Une candidature supplémentaire est parvenue à la mairie via le syndicat CFDT mais les membres soumis à l'approbation du conseil avaient déjà été contacté dont un représentant de ce syndicat justement (M. Jean Pierre Sales).

Sylvie Thamié travaillant à l'EPHAD, elle ne participe pas au vote et quitte la salle.

Vote pour la désignation des membres du CCAS :

Approbation à l'unanimité des présent-es.

7- Constitution des Commissions Communales

• Commission des appels d'offre

Le maire en est président d'office.

3 titulaires présentent leur candidature : Agnès Morinière, Nathalie Schocron et Sylvie Thamié.

3 suppléants présentent leur candidature : Richard Bladou, Éric Bossion et Jacques Montal.

Vote pour la désignation des membres de la commission des appels d'offre :

Approbation à l'unanimité.

Commission de contrôle des listes électorales

Le maire propose que l'ensemble des conseillers et conseillères y soient inscrit-es.

Approbation à l'unanimité.

• Commission embellissement du village

Martine Mercier, qui la présidait précédemment, souhaiterait continuer à animer cette commission.

Vote pour mise en place de la commission embellissement du village et pour sa présidence :

Approbation à l'unanimité.

• Commission fête et cérémonie

Maëlys Cayrol, qui la présidait précédemment, souhaiterait continuer à animer cette commission qui s'occupera notamment des paniers de fin d'année pour les aînés.

Vote pour mise en place de la commission fête et cérémonie et pour sa présidence :

Approbation à l'unanimité.

• Commission culture et sport

Cette commission a pour vocation à organiser les journées de course nature dans la continuité de ce que faisait Maëlys Cayrol lors du précédent mandat. Frédéric Graves se propose d'en assumer la présidence avec l'aide de Valentin Juredieu. Si d'autres événements ou projets sortent autour de ce thème la commission pourra être sollicitée.

Vote pour mise en place de la commission culture et sport et pour sa présidence :

Approbation à l'unanimité.

• Commission cœur de village

Maxime se propose d'en assumer la présidence. Il explique qu'il pourrait être judicieux par la suite de nommer un-e vice-président-e.

Vote pour la mise en place de la commission cœur de village et pour sa présidence :

Approbation à l'unanimité.

• Anciennes commissions

Le maire ne souhaite pas reconduire les autres commissions, un conseiller en demande la raison. Le maire indique qu'elles ne fonctionnaient pas de manière satisfaisante (peu de réunion ou essoufflement du groupe de travail).

• Commissions par projet

Le maire indique également qu'à tout moment, une nouvelle commission pourra être créée en fonction des projets ou des idées proposés et qu'une invitation à y participer sera alors envoyée aux habitant-es.

Pour celles et ceux qui souhaitent participer aux commissions créées ci-dessus (sauf appels d'offre), il suffit de s'inscrire auprès des secrétaires de mairie ou via le président de la commission en question.

8- Désignation des représentants aux différentes instances

• SDAIL

1 titulaire et 1 suppléant-e sont requis : Maxime Hug se présente pour le poste de titulaire et Nathalie Schocron pour celui de suppléante.

- Syndicat mixte du Limarque et du Ségala

1 titulaire et 1 suppléant sont requis : Maxime Hug se propose d'être titulaire et Jacques Montal se présente pour celui de suppléant.

- TE46

1 titulaire et un suppléant sont requis. Nathalie Schocron présente sa candidature pour être titulaire, Maxime Hug pour être suppléant.

- SYDED

1 titulaire et 1 suppléant.e sont requis : Marine Mercier se présente pour le poste de titulaire et Nathalie Schocron pour celui de suppléante.

- Collectivités forestières du Lot

1 titulaire et 1 suppléant sont requis : Alexandre Delfaud se présente pour le poste de titulaire et Frédéric Graves pour celui de suppléant.

Votes pour ces désignations :

Approbation à l'unanimité.

9- Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs

Le maire en est le président de droit.

24 candidats doivent être proposés, 6 seront titulaires et 6 suppléants. L'ensemble du conseil municipal est candidat à cette commission, les autres administrés proposés sont : M. Besse René, Mme Boutignon Béatrice, M. Bouvet de la Maisonneuve, Mme Bladou Françoise, M. Cayrol Jérôme, Mme Hug Françoise, Mme Gauthier Marie Thérèse, M. Latapie Michel, M. Malbert Didier et M. Murat Jacques.

Votes pour ces désignations :

Approbation à l'unanimité.

10- Désignation des membres élus et agents au Comité National d'Action Sociale

1 membre du personnel communal et 1 membre élu sont requis.

Maylis Surig, secrétaire de mairie et Sylvie Thamié se présentent.

Votes pour ces désignations :

Approbation à l'unanimité.

11- Hangar communal – Projet de réfection toiture avec pose de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective

- Voir point 4. Mise en place de photovoltaïque sur le hangar communal

12- Motion de soutien – CCSEV46 (collectif Citoyen de Sauvegarde des Ecoles de Village)

La motion de soutien du CCSEV46 est présentée.

Votes pour cette motion de soutien :

Approbation à l'unanimité.

Motion de soutien au TE46

La motion de soutien est présentée.

Votes pour cette motion de soutien :

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses

- La Poste

Un élu demande si La Poste a répondu à la lettre envoyée par le maire concernant les fermetures inopinées du bureau de Poste et, si c'est le cas, souhaiterait connaître la teneur de cette réponse. Le maire explique qu'il a bien reçu une réponse mais que celle-ci ne contient rien d'explicatif.

- Invitation à une rencontre avec Reissa

Une invitation à venir rencontrer Reissa pour un temps d'échange a été remis à chaque élu-e. Cette initiative est accueillie avec enthousiasme même si certain-es élu-es, dont le maire (réunion des maires du Lot à Cahors), ne seront pas disponibles à la date retenue. La majorité des élus confirme tout de même leur présence.

Fin de séance : 23h56

CR rédigé par Nathalie Schocron & Maëlys Cayrol